

Dons patriotiques de la société populaire de Lamothe-Landerron (Gironde), lors de la séance du 19 floréal an II (8 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques de la société populaire de Lamothe-Landerron (Gironde), lors de la séance du 19 floréal an II (8 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 158;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26386_t1_0158_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022



Un secrétaire donne lecture des différentes adresses de félicitations et d'offrandes, dont les détails suivent:

La commune de Thoissey, district de Trévoux, département de l'Ain, annonce à la Convention l'envoi au magasin militaire de ce district, d'une offrande de 277 chemises, 42 paires de souliers, 32 paires de bas, 6 drapeaux, un habit uniforme, et autres effets propres à l'habillement des défenseurs de la patrie (1).

[Thoissey, 24 germ. II] (2).

« Notre Comité ayant été chargé de recueillir les offrandes à faire à la patrie des bons citoyens de notre commune pour le soulagement de nos braves frères d'armes, nous vous donnons avis que nous avons fait passer en 2 fois au magasin militaire de notre district à Trévoux, savoir : 277 chemises, 42 paires de souliers, 32 paires de bas, 6 chapeaux, 1 habit uniforme, 2 vestes blanches, 2 culottes, 2 bonnets de police, 4 paires de guêtres, 3 cols blancs, 4 pantalons.

Nous vous faisons passer les 2 récépissés du district de Trévoux signés par le secrétaire. Nous vous invitons de rester fermes à votre poste; c'est là notre plus grand bonheur. Quant à vous, représentans, c'est sur vous que nous nous reposons pour la prompte et sévère punition des traîtres. Reposez sur notre courage à défendre la patrie et sur notre zèle pour l'observation des loix.

Vive la République, vivent les Montagnards. S. et F.»

CHAMEVAL (présid.), GARNIER (secrét.), DUVIVIER aîné, Lachaise fils, Gospard père, Seygneret, Guillon.

Citoyens représentans, nous vous observons qu'il nous manque beaucoup de décrets relatifs à nos fonctions, et nous ne recevons point de bulletin.

25

La Société populaire de Lamothe-Lander-ron (3) félicite la Convention nationale et la prévient qu'elle a déposé sur l'autel de la patrie 147 chemises, 47 livres de bandes et compresses, et autres effets propres au pansement des défenseurs de la République blessés ou malades (4).

(1) P.V., XXXVII, 61. Bin, 20 flor. et 20 flor.

(suppl^t).
(2) C 302, pl. 1084, p. 8, 9 (récépissés). (3) Bec d'Ambez, maintenant Gironde.(4) P.V., XXXVII, 62.

[Lamothe-Landerron, 20 germ. II] (1).

« Citoyen président,

La Société populaire du canton de Lamothe-Landerron composé de vrais sans-culottes, d'habitans de la campagne, n'a pu voir sans indignation les nouvelles trames ourdies contre la liberté des Français; elles étaient d'autant plus dangereuses que les scélérats qui avaient osé les concevoir pour mieux tromper le peuple, avaient emprunté le masque du plus pur patriotisme. Le zèle infatigable du Comité de salut public les a découverts. La Convention en déployant ce courage, cette énergie, cette fermeté inébranlable qui caractérise les représentans du peuple français, a mis la justice nationale à même de punir le plus noir, le plus atroce de tous les crimes, et la République a encore une fois été sauvée.

La Société vient féliciter la Convention de la conduite ferme et courageuse qu'elle a tenue dans des circonstances aussi difficiles que dangereuses; et en se réunissant à tous ses frères, à tous les vrais patriotes, à tous les bons républicains français, elle vient lui demander, quels que soient ses travaux pénibles, ses fatigues, de ne pas se séparer, de ne pas songer à son remplacement tant qu'il existera des tyrans, des factieux, des traîtres, des conspirateurs, et jusqu'à ce qu'une paix durable assure pour toujours le triomphe de la République française.

Citoyen président, tu peux assurer la Convention du dévouement absolu de la société pour la chose publique; elle n'aura d'autre boussole que ses décrets; elle saura garantir son canton par une surveillance active de toutes les tentatives des intrigans qu'elle déteste, des traîtres qu'elle dénoncera sans ménagement, quelle figure, quelle tournure qu'ils emploient pour la tromper.

Mais comme il ne suffit pas de détruire les ennemis du dedans, qu'il faut encore exterminer ceux du dehors, la société s'occupe sans retard de ses braves frères d'armes. Chaque commune du canton a fait son offrande sur l'autel de la patrie. Celle de Lamothe-Landerron y a remis 147 chemises, 47 livres de bandes et compresses, 31 livres de charpie, 5 livres de vieux linge pour essuyer, 13 cols de basin, un mouchoir, 5 serviettes et un linceul.

La société voit avec la plus grande satisfaction que la probité, la justice et la vertu sont à l'ordre du jour; en suivant les grands modèles qui les y ont mises, elle les pratiquera, elle les enseignera au peuple parce qu'elles assurent le triomphe de la liberté, de l'égalité; parce qu'elles donnent à la République cette force imposante qui écrasera et détruira de fond en comble tout ce qui pourrait lui être contraire. Vive la Montagne, vive la République. S. et F.»

Morrain (présid.), Cathelliq (secrét.).

26

La municipalité de Sauve, département du Gard, annonce l'offrande d'une pension sur brevet du tyran de 300 liv. par an, par le citoyen Georges Girard.

(1) C 302, pl. 1084, p. 15.